

Le 4 décembre 2015

Stella Loney
Directrice principale – Environnement
et affaires corporatives
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4



N/Référence : C-4983

Objet : Demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après *Loi sur l'accès*)

Monsieur,

Nous donnons suite à votre courrier électronique du 4 novembre 2015, dans lequel vous nous demandez de l'information portant sur l'offre de référence en électricité sur l'île de Montréal.

Tout d'abord, veuillez noter que l'offre de référence est la solution présentée par Hydro-Québec à ses clients afin de les alimenter en électricité. Elle constitue la meilleure solution techno-économique dont les coûts — sauf contributions particulières du requérant prévues aux *Conditions de service d'électricité* — sont intégrés au tarif d'électricité.

En réponse à votre demande, nous vous informons que pour la région de Montréal, certaines zones sont définies comme étant des zones d'enfouissement et l'offre de référence est en réseau souterrain. Pour les autres zones, l'offre de référence est en réseau aérien.

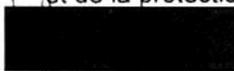
Vous trouverez ci-joint copie de la carte détaillée de ces zones d'enfouissement. Précisons que nous ne détenons pas de carte indiquant les offres de référence en avant ou arrière-lots. L'offre de référence en aérien est, dans la plupart des cas, en avant-lot. Signalons que l'acronyme P.I.Q.A. apparaissant sur ce plan signifie *Programmes d'investissements des quartiers anciens*.

En dernier lieu, prenez note que nous ne détenons aucun document permettant de trouver l'offre de référence par adresse postale. Nous invoquons donc l'article 1 de la *Loi sur l'accès* dont nous joignons copie en annexe.

Si vous croyez ne pas avoir obtenu satisfaction ou si le délai prescrit n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 135 de la *Loi sur l'accès*. Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Loney

p. j.